



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9577^e séance

Vendredi 15 mars 2024, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Yamazaki.	(Japon)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Koudri
	Chine	M. Geng Shuang
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Malte	M ^{me} Gatt
	Mozambique	M. Fernandes
	République de Corée	M. Sangjin Kim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Sierra Leone	M. Kanu
	Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2024/196)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2024/196)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Afghanistan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/234, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Japon.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/196, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovénie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2727 (2024).

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Je suis heureux que nous ayons réussi, aujourd'hui, à adopter à l'unanimité la résolution 2727 (2024), qui proroge pour une année supplémentaire le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). En tant que rédacteur chargé du dossier afghan, je tiens, au nom du Japon, à remercier sincèrement tous nos collègues membres du Conseil de leurs échanges constructifs, de leurs précieuses contributions et de la souplesse dont ils ont fait preuve tout au long du processus de négociation afin de réunir le consensus.

La résolution que nous venons d'adopter garantit que la MANUA restera dotée du mandat robuste, souple et adapté dont elle a besoin pour s'attaquer aux défis multiformes auxquels l'Afghanistan est confronté.

Le rôle de la MANUA est plus important que jamais pour faire face à une situation qui se détériore, sur le plan tant humanitaire que des droits humains, en particulier pour les femmes et les filles. La présence de la Mission est indispensable au moment où nous, communauté internationale, cherchons à approfondir le dialogue et à instaurer la confiance avec les Taliban, comme convenu lors de la réunion des envoyés spéciaux qui s'est tenue à Doha le mois dernier.

Cette résolution permet également d'envoyer un message fort aux Afghanes et aux Afghans : l'ONU, avec l'appui du Conseil de sécurité, continuera d'œuvrer sans relâche dans leur intérêt, en particulier celles et ceux qui sont en situation difficile.

Pour terminer, je tiens à souligner que le Japon reste déterminé à appuyer sans réserve le rôle et les fonctions de la MANUA, dirigée par la Représentante spéciale Otunbayeva. Je tiens également à remercier sincèrement tout le personnel de la MANUA de son dévouement envers le peuple afghan. Nous nous réjouissons à la perspective de resserrer encore la coopération sur le terrain entre la MANUA et notre ambassade à Kaboul.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a voté pour la résolution 2727 (2024), qui proroge le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), parce que nous appuyons l'action de l'ONU et de la Représentante spéciale du Secrétaire générale, M^{me} Roza Otunbayeva.

La Chine espère que, sous la direction de la Représentante spéciale, la MANUA continuera de s'employer activement à promouvoir la stabilité et le développement de l'Afghanistan, ainsi que son intégration dans la coopération régionale, et qu'elle aidera le peuple afghan à se forger une vie meilleure.

Dans le même temps, nous regrettons que la résolution ne reflète pas les derniers faits nouveaux survenus en Afghanistan, comme c'est généralement le cas dernièrement. Deux ans et demi après le retrait des troupes étrangères, la situation intérieure en Afghanistan est globalement stable, son économie s'améliore, tout comme les moyens de subsistance de la population, et la

coopération régionale se développe à un rythme régulier, même si le pays reste confronté à de graves difficultés, s'agissant notamment de la situation humanitaire, du développement économique et des menaces terroristes.

La communauté internationale doit intensifier ses échanges avec le Gouvernement intérimaire afghan, d'une part, en veillant à la fourniture d'une aide humanitaire et, d'autre part, en apportant une assistance accrue s'agissant du déminage, des cultures de substitution, de la restauration du système bancaire, du dégel des avoirs à l'étranger et de la sauvegarde des droits et intérêts de toute la population.

Le projet de résolution déposé par le rédacteur donne l'impression que la situation n'a pas évolué depuis plus de deux ans, ce qui est manifestement en décalage avec la réalité.

Depuis sa création en 2002, la MANUA a adapté à plusieurs reprises, en fonction de l'évolution de la situation, la périodicité des rapports que le Secrétaire général transmet au Conseil de sécurité. Compte tenu de la stabilisation globale des conditions de sécurité dans le pays, la Chine a proposé, durant les consultations, que l'intervalle entre deux rapports soit dûment allongé. Cela n'empêcherait pas le Conseil de se saisir de la situation en Afghanistan en tant que de besoin, et n'impliquerait aucunement un relâchement de l'appui apporté au peuple afghan. D'une manière générale, nous espérons que les mesures prises par le Conseil de sécurité en ce qui concerne l'Afghanistan seront en adéquation avec l'évolution de la situation et répondront aux besoins du peuple afghan.

La Chine est prête à continuer de dialoguer avec toutes les parties sur les questions pertinentes.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont résolument déterminés à appuyer le peuple afghan. Il s'ensuit que nous sommes résolument déterminés à appuyer la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).

Je tiens à féliciter le personnel de la MANUA sur place en Afghanistan, qui effectue un travail d'une importance capitale dans des conditions difficiles et dangereuses, et je remercie le Japon de son leadership dans le processus de prorogation du mandat de la Mission, qui garantit que ces efforts se poursuivront.

En prorogeant le mandat de la MANUA, le Conseil permet à l'ONU de continuer de s'attaquer aux priorités clefs de la communauté internationale en Afghanistan : atténuer la crise humanitaire et économique de grande ampleur que connaît le pays ; promouvoir la paix et la stabilité ; faciliter le dialogue entre tous les acteurs politiques afghans concernés et les parties prenantes ; et appuyer

les efforts déployés pour rétablir les droits humains et les libertés fondamentales de tous les Afghans, en particulier les femmes et les filles, en leur donnant les moyens de participer librement, pleinement et véritablement à tous les aspects de la société. Ce sont des efforts louables au quotidien mais particulièrement aujourd'hui, alors que nous célébrons le mois de l'histoire des femmes et que nous nous réunissons pour la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme.

Nous avons encore du pain sur la planche en ce qui concerne l'Afghanistan, mais le vote à l'unanimité d'aujourd'hui envoie un message très fort. Pour ce qui est de l'envoyé spécial des Nations Unies, nous appelons à nouveau l'ONU à mettre pleinement en œuvre la résolution 2721 (2023) et à entamer des consultations pour, à terme, nommer quelqu'un qui travaillera avec la communauté internationale, les Taliban et les Afghans. Le peuple afghan mérite de connaître la paix, la sécurité et la stabilité et de jouir des droits humains et des libertés fondamentales. Continuons à œuvrer de concert pour faire advenir cette réalité.

M^{me} Eystigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté aujourd'hui pour la résolution 2727 (2024), qui proroge de 12 mois le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Nous pensons que les paramètres établis par la résolution 2626 (2022) permettent à la MANUA de mener à bien ses activités en Afghanistan en cette période critique pour le pays.

Nous prenons acte du travail dévoué effectué par le personnel des Nations Unies en Afghanistan et par la Cheffe de la MANUA elle-même, M^{me} Roza Otunbayeva, qui s'acquittent fidèlement des tâches qui leur sont confiées dans des circonstances difficiles. Nous sommes convaincus que le soutien constant du Conseil à la Mission envoie un message au peuple afghan lui signifiant l'engagement partagé de la communauté internationale en faveur de l'instauration de la paix et de la stabilité tant attendues dans ce pays qui souffre depuis longtemps.

Une coopération pragmatique entre la MANUA et les autorités de facto sur toutes les questions liées aux tâches de l'Organisation en Afghanistan reste impérative. Les efforts de la Mission sur le plan humanitaire et sa capacité d'assumer ses responsabilités en matière de coordination de l'aide humanitaire internationale dans le pays et de fourniture d'un soutien, principalement aux groupes les plus vulnérables que sont les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, constituent des priorités. Cela est particulièrement important étant donné que les questions du gel des avoirs et des sanctions unilatérales sans précédent ne sont toujours pas résolues.

Dans ce contexte, rien ne saurait justifier les tentatives de politiser la sphère humanitaire en invoquant différents prétextes. Nous estimons qu'il s'agit d'une pratique immorale et inacceptable. Nous regrettons la position non constructive de certains membres du Conseil de sécurité qui, dès le départ, ont affiché leur volonté de discuter des difficultés humanitaires uniquement en les reliant à la situation des droits de l'homme et de ne refléter les nouvelles réalités dans le texte que de la manière qui leur convenait. Pareil comportement contredit leurs slogans retentissants au sujet de leur préoccupation pour les Afghans ordinaires et de l'importance de normaliser la situation dans le pays et d'adopter une approche globale et réaliste en vue de la réintégration de l'Afghanistan au sein de la communauté internationale.

Nous sommes convaincus que la construction d'une paix durable en Afghanistan est impossible sans une évaluation objective et équilibrée et sans une coopération constructive et pragmatique avec les autorités de facto sur un large éventail de questions, y compris sous les auspices de l'ONU. Il n'y a pas d'autre solution. Une sortie rapide de l'impasse actuelle et l'accomplissement par la MANUA des tâches qui lui ont été confiées en dépendent.

M^{me} Blokari Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution et remercie le rédacteur, le Japon, de ses efforts ainsi que tous les membres du Conseil de leur participation constructive. Nous nous félicitons que le Conseil ait pu à nouveau s'unir autour d'un sujet aussi important.

La Slovénie a voté pour la résolution 2727 (2024), car nous pensons que le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) doit demeurer global et appuyer la voie vers une transition inclusive et un avenir démocratique prospère pour l'Afghanistan et le peuple afghan, apportant la stabilité, la prospérité et une paix durable.

En prorogeant à l'unanimité le mandat de la MANUA, le Conseil réaffirme son soutien au travail de l'Organisation en Afghanistan. Il envoie un message important au peuple afghan : la communauté internationale reste déterminée à protéger et à défendre les droits humains et à garantir l'acheminement de l'aide humanitaire dont il a tant besoin. Nous saluons et félicitons la Mission pour toutes les activités qu'elle mène inlassablement et pour la mise en œuvre de son mandat. Nous soulignons en particulier l'importance de son travail dans les domaines des droits humains, de l'aide humanitaire et de la poursuite du dialogue politique avec les Taliban.

La situation en Afghanistan reste très alarmante, notamment en ce qui concerne les droits humains, la

situation humanitaire catastrophique, la fragilité de la situation économique et les menaces qui pèsent sur la sécurité. Tous ces facteurs ont des conséquences dévastatrices sur la population afghane. Nous restons profondément préoccupés par les politiques et les pratiques mises en œuvre par les Taliban qui restreignent les droits humains et les libertés fondamentales des femmes et des filles. Nous regrettons que les membres du Conseil n'aient pas été en mesure de le refléter dans la résolution. Nous appelons donc une nouvelle fois les Taliban à respecter et honorer les obligations de l'Afghanistan, conformément aux traités contraignants en matière de droits humains. Nous restons engagés en faveur du peuple afghan et réaffirmons notre solidarité avec lui. Nous continuerons à défendre les droits humains pour tous et toutes.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Japon et son équipe des efforts constructifs qu'ils ont déployés afin de permettre la prorogation nécessaire du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) par le biais d'une décision du Conseil prise à l'unanimité. La MANUA reste l'une des plus grandes missions politiques spéciales de l'Organisation, avec plus de 1 000 personnes. Sa taille reflète l'ampleur et la gravité des difficultés multiformes et interdépendantes auxquelles l'Afghanistan continue d'être confronté.

La présence continue de la MANUA sur le terrain et la vigilance constante du Conseil de sécurité sur le dossier afghan sont indispensables pour servir les 44 millions de personnes vivant en Afghanistan, dont 23,7 millions sont dans le besoin. Nous réaffirmons notre plein appui au rôle accru de la Mission pour ce qui est de coordonner et de faciliter la fourniture de l'aide humanitaire conformément au droit international et aux principes humanitaires.

La nouvelle année scolaire commence bientôt en Afghanistan, mais 1,4 million de jeunes filles ont été exclues de l'enseignement secondaire. La République de Corée se tient aux côtés des femmes et des filles en Afghanistan, qui continuent d'endurer une oppression systématique et restent privées de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales. Nous utilisons des mots comme « continuer » ou « rester », mais le statu quo n'est pas statique. Le statu quo exacerbe jour après jour les souffrances du peuple afghan, et nous ne devons jamais nous y habituer.

Nous nous trouvons à un moment crucial pour entamer une discussion approfondie sur la feuille de route à long terme pour la réintégration de l'Afghanistan au sein de la communauté internationale. Dans cette optique, la satisfaction des besoins et des aspirations du peuple afghan doit toujours être au cœur de nos préoccupations.

Avant de conclure, en tant que pays de la région, donateur de premier plan et soutien de longue date du peuple afghan, la Corée rend hommage à la MANUA et aux organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales présents en Afghanistan pour leur travail inlassable. Nous nous réjouissons à la perspective d'organiser le prochain exposé trimestriel de la MANUA en juin, lorsque nous assumerons la présidence du Conseil.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur a voté pour la résolution 2727 (2024), parce que nous pensons que le travail de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) est essentiel pour soutenir la population afghane et parce que le mandat contenu dans la résolution 2626 (2022) est solide et complet. Nous estimons que l'unité du Conseil et le soutien à la MANUA et aux organismes des Nations Unies travaillant dans ce pays sont essentiels pour répondre aux besoins humanitaires croissants en Afghanistan et pour inverser la situation regrettable des femmes et des filles, dont les libertés et les droits fondamentaux ont été restreints.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afghanistan.

M. Faiq (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'organisation de cette séance et de mener les efforts du Conseil en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous nous félicitons de l'accord unanime des membres du Conseil de sécurité pour proroger le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Nous appuyons pleinement le rôle vital que la MANUA joue dans le pays et félicitons le Japon d'avoir contribué à l'adoption de la résolution d'aujourd'hui (résolution 2727 (2024)). Cette prorogation est essentielle à l'heure où l'Afghanistan est confronté à une crise grave, exacerbée par le manque d'engagement des Taliban et leur incapacité de faire face à la situation, de coopérer de manière constructive et d'établir

un système de gouvernance juste, responsable, inclusif et représentatif. Ce système doit respecter les droits humains et garantir l'inclusion des femmes, comme ils l'avaient promis au monde et au peuple afghan.

Nous notons avec satisfaction que la résolution adoptée aujourd'hui souligne le rôle crucial que joue la MANUA dans la promotion de la paix, de la stabilité et d'une gouvernance inclusive en Afghanistan, en particulier les activités de surveillance et de communication de l'information concernant les droits humains, notamment la situation des femmes et des filles. Nous remercions tous les partenaires internationaux pour l'appui ferme qu'ils ont apporté aux femmes et aux filles afghanes lors des récentes réunions de la Commission de la condition de la femme. Nous appelons la communauté internationale à maintenir son unité et à préserver le consensus dans le cadre de ses échanges avec l'Afghanistan pour guider le pays vers la stabilité. Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général et l'équipe de la MANUA des efforts inlassables qu'elles déploient dans des circonstances difficiles.

Pour ce qui est de l'avenir, la stabilisation de l'Afghanistan et sa réintégration dans le système international nécessiteront un système de gouvernance légitime, inclusif et représentatif, fondé sur la justice, l'état de droit et la volonté du peuple, un système qui réponde aux besoins et aux préoccupations du peuple afghan et de la communauté internationale. Nous espérons que l'accent mis par l'ONU sur le dialogue politique restera une priorité, au même titre que d'autres aspects du mandat de la MANUA.

Pour terminer, nous remercions tous les membres du Conseil de leur décision de proroger le mandat de la MANUA et de leur appui continu au peuple afghan, en particulier les femmes et les filles. L'appui du Conseil est essentiel pour parvenir à une paix durable dans un Afghanistan uni et inclusif.

La séance est levée à 15 h 20.